



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

4261 - Subventions aux associations pour la protection de l'enfance

Attribution subvention à l'association "Tremplin J"

Rapport n° CP/2016/131

Service gestionnaire :

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subvention de fonctionnement à l'association "Tremplin J" oeuvrant dans le domaine de la prévention de la déscolarisation des jeunes, en particulier bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'association « Tremplin J » a été créée en 1994 ; elle est implantée au lycée Le Corbusier d'Illkirch-Graffenstaden. En 2000, à la demande du Conseil d'Administration de l'association, le dispositif a été assimilé à un dispositif relais.

« Tremplin J » accueille des mineurs en voie de marginalisation et en situation de rupture scolaire et/ou familiale. Le projet d'action propose, pour 2016, de répondre au constat d'un nombre de jeunes de moins de 16 ans, déscolarisés depuis de long mois et rejetant le système scolaire classique, en essayant de mobiliser leurs ressources autour d'un projet personnel d'insertion professionnelle. A ce titre, elle prend en charge essentiellement des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance pour leur permettre de remettre le pied à l'étrier.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- Accompagner des jeunes vers l'accès à un premier emploi ou à une formation professionnalisante ;
- Réconcilier les jeunes avec les apprentissages scolaires en consolidant les acquis de base ;
- Redynamiser, redonner confiance à des jeunes enclins à s'enfermer dans une spirale défaitiste ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes.

L'action portée par « Tremplin J » vise à proposer une formation alternant un temps de remédiation scolaire (petits groupes de 4 jeunes), en vue de préparer le Certificat de Formation Générale (CFG), et un temps de découverte des métiers par le biais de stages en entreprises. Ces stages s'inscrivent dans la perspective de l'élaboration du projet personnel de chaque jeune en vue d'une insertion professionnelle par l'apprentissage ou par la voie d'une formation qualifiante.

« Tremplin J » a accueilli, sur la période scolaire 2014/2015, 21 jeunes (11 filles et 10 garçons) absentéistes, en décrochage scolaire et en rupture de communication avec les adultes de l'établissement de rattachement, suite à un ou plusieurs conseils de discipline :

- 12 jeunes bénéficient d'une mesure éducative ;
- 10 jeunes vivent dans des fratries allant de 4 à 7 enfants ;
- 4 jeunes vivent avec leurs deux parents.

Il est proposé la reconduction de l'aide financière de 2015, soit 6 935 € pour 2016.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27116	65-6574-51	143 782,00 €	143 782,00 €	6 935,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la reconduction de l'aide financière de 2015, soit 6 935€ pour 2016 au titre de la subvention de fonctionnement pour l'association "Tremplin J".

Strasbourg, le 16/03/16

Le Président,



Frédéric BIERRY